



## EHPAD CLAIR SOLEIL

### TARIFS EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> février 2025

En référence à l'arrêté départemental n°2025/DAUT/24 du 25 janvier 2025

		<b>EHPAD CLAIR SOLEIL</b>
<b>Prix de journée hébergement</b>	<b>Chambre simple</b>	<b>77.93 €</b>
+		
<b>Prix de journée dépendance</b>	GIR 1-2	22.57 €
	GIR 3-4	14.32 €
	<b>(ticket modérateur<sup>1</sup>) GIR 5-6</b>	<b>6.08 €</b>
=		
<b>TOTAL INDICATIF MOIS A 31 JOURS</b>	<b>CHAMBRE SIMPLE</b>	<b>2 604.31 €</b>

*L'EHPAD Clair Soleil est habilité à l'Aide Sociale à l'Hébergement.*

*Conditions particulières pour les personnes âgées de moins de 60 ans.*

*Le tarif indiqué pour une chambre simple est le même en secteur ouvert et en secteur protégé.*

Prestations supplémentaires payantes par le résident :

- ✓ Coiffure, pédicure, esthéticienne : tarifs affichés dans les établissements ;
- ✓ Animations extérieures : pour certaines actions, une participation financière peut être proposée au résident ;
- ✓ Locations de téléphones ou de coffres.

Un dépôt de garantie de 1000 € est demandé à l'entrée du résident. Il est encaissé à l'admission et restitué à la sortie (sauf potentielles dégradations).

Le remplacement d'appareils paramédicaux (lunettes, appareils auditifs, appareils dentaires) reste à la charge du résident en cas de dégradation ou de disparition.

Pour toute question : 04.48.21.03.60 ou [accueils@msprotestante.fr](mailto:accueils@msprotestante.fr)

<sup>1</sup> TM= Ticket modérateur : part de frais de dépendance qui reste à la charge du résident (équivalent au tarif dépendance du GIR 5/6) sous réserve de validation du Conseil Départemental.